



Non renouvellement d'un CDD en Expatriation

Par **Popaul**, le **06/07/2011** à **15:00**

5 mois après la première période de mon contrat de travail (CDD de 2 ans en expatriation), mon employeur résilie mon contrat.

Le contrat prévoyait certes un renouvellement mais il ne mentionnait pas explicitement la mention "Tacite reconduction".

Puis-je considérer qu'il a été reconduit pour 2 ans?

Merci

Par **P.M.**, le **06/07/2011** à **17:12**

Bonjour,

Il faudrait que vous indiquiez quelle était exactement la durée du CDD initial et le texte précis qui prévoyait le renouvellement...